

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 24 juin 2024

Délibération n° 2024-2322

Commission pour avis : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Compte financier unique (CFU) 2023 - Tous budgets principal et annexes en M57 et M4

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

Rapporteur : Monsieur Bertrand Artigny

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 juin 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Caroline Lagarde

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. L. Barge, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blache, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme M-C. Burricand, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. M. Chihi, M. P. Cochet, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. J-L. Da Passano, M. P. David, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Grosperin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, Mme M. Lecerf, M. M. Le Faou, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme J. Percet, M. É. Perez, Mme I. Perriet-Roux, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. J. Ranc, M. M. Rantonnet, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme S. Runel, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, M. J. Smati, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à M. M. Grivel), Mme F. Bouzerda (pouvoir à M. P. Chambon), Mme C. Burillon (pouvoir à M. R. Brumm), M. P. Charmot (pouvoir à M. L. Seguin), M. G. Corazzol (pouvoir à M. Y. Blein).

Conseil du 24 juin 2024**Délibération n° 2024-2322**

Commission pour avis : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Compte financier unique (CFU) 2023 - Tous budgets principal et annexes en M57 et M4

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 juin 2024, exposant ce qui suit :

Pour exercer l'ensemble de ses compétences, la Métropole de Lyon dispose de six budgets. Quatre budgets relèvent de la nomenclature M57 : le budget principal, le budget annexe des déchets ménagers et assimilés, le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe et le budget annexe du restaurant administratif. Le budget annexe de l'assainissement relève de la nomenclature M49 et le budget annexe du réseau de chaleur urbain de la nomenclature M41.

En mars 2019, la Métropole s'est portée candidate à l'expérimentation du CFU ouverte pour les collectivités territoriales et leurs groupements volontaires pour une durée maximale de trois exercices.

Le CFU a vocation à devenir, au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens, si le législateur en décide ainsi.

Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

En mettant davantage en exergue les données comptables aux côtés des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Les résultats, pour l'exercice 2023, sont présentés pour chaque budget tous mouvements (réels et ordres). Chaque budget fait l'objet d'un CFU.

Les CFU sont accompagnés d'un rapport de présentation, annexé à la délibération.

I - Le budget principal

L'exécution du budget principal est arrêtée à la somme de 3 643,5 M€ en recettes et 3 624,6 M€ en dépenses.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 2 876 M€ en recettes, 2 845,8 M€ en dépenses et dégagent un résultat excédentaire de la section de + 30,2 M€.

En investissement, les recettes réalisées s'établissent à 767,5 M€ et les dépenses à 778,8 M€, soit un résultat déficitaire de la section de - 11,3 M€.

Section	Titres émis (en €)	Mandats émis (en €)	Résultat de l'exercice 2023 (en €)
Total	3 643 566 195,23	3 624 662 529,30	18 903 665,93
fonctionnement	2 876 036 496,42	2 845 799 748,73	30 236 747,69
investissement	767 529 698,81	778 862 780,57	- 11 333 081,76

Compte tenu des résultats antérieurs reportés (+ 11 M€) et des restes à réaliser en dépenses de fonctionnement 5,8 M€, le résultat de clôture est excédentaire à hauteur de + 24,5 M€.

Section	Résultat de l'exercice 2023 (en €)	Résultat antérieur reporté (en €)	Résultat cumulé (en €)	Restes à réaliser (dépenses) (en €)	Résultat de clôture (en €)
Total	18 903 665,93	11 408 821,97	30 312 487,90	5 806 759,26	24 505 728,64
fonctionnement	30 236 747,69	164 192 179,49	194 428 927,18	5 806 759,26	188 622 167,92
investissement	- 11 333 081,76	- 152 783 357,52	- 164 116 439,28	0,00	- 164 116 439,28

II - Le budget annexe prévention et gestion des déchets et assimilés

L'exécution du budget annexe prévention et gestion des déchets et assimilés est arrêtée à la somme de 222,3 M€ en recettes et 217,6 M€ en dépenses.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 187,6 M€ en recettes, 188,3 M€ en dépenses et dégagent un résultat déficitaire de la section de - 0,7 M€.

En investissement, les recettes réalisées s'établissent à 34,7 M€ et les dépenses à 29,2 M€, soit un résultat excédentaire de la section de + 5,5 M€.

Section	Titres émis (en €)	Mandats émis (en €)	Résultat de l'exercice 2023 (en €)
Total	222 389 089,72	217 617 031,63	4 772 058,09
fonctionnement	187 633 047,82	188 334 792,43	- 701 744,61
investissement	34 756 041,90	29 282 239,20	5 473 802,70

Compte tenu des résultats antérieurs reportés (- 4,2 M€) et de l'absence de reste à réaliser, le résultat de clôture est excédentaire à hauteur de + 0,5 M€.

Section	Résultat de l'exercice 2023 (en €)	Résultat antérieur reporté (en €)	Résultat cumulé (en €)	Restes à réaliser (dépenses) (en €)	Résultat de clôture (en €)
Total	4 772 058,09	- 4 280 383,91	491 674,18	0,00	491 674,18
fonctionnement	- 701 744,61	701 744,61	0,00	0,00	0,00
investissement	5 473 802,70	- 4 982 128,52	491 674,18	0,00	491 674,18

III - Le budget annexe de l'assainissement

L'exécution du budget annexe de l'assainissement est arrêtée à la somme de 203,9 M€ en recettes et 196,4 M€ en dépenses.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 137,5 M€ en recettes, 134,2 M€ en dépenses et dégagent un résultat excédentaire de la section de + 3,3 M€.

En investissement, les recettes réalisées s'établissent à 66,4 M€ et les dépenses à 62,1 M€, soit un résultat excédentaire de la section de + 4,2 M€.

Section	Titres émis (en €)	Mandats émis (en €)	Résultat de l'exercice 2023 (en €)
Total	203 985 770,80	196 459 552,81	7 526 217,99
fonctionnement	137 583 563,63	134 265 852,05	3 317 711,58
investissement	66 402 207,17	62 193 700,76	4 208 506,41

Compte tenu des résultats antérieurs reportés (- 6,4 M€) et des restes à réaliser en dépenses de fonctionnement (0,2 M€), le résultat de clôture est excédentaire à hauteur de + 0,9 M€.

Section	Résultat de l'exercice 2023 (en €)	Résultat antérieur reporté (en €)	Résultat cumulé (en €)	Restes à réaliser (dépenses) (en €)	Résultat de clôture (en €)
Total	7 526 217,99	- 6 425 104,27	1 101 113,72	176 911,31	924 202,41
fonctionnement	3 317 711,58	5 544 967,56	8 862 679,14	176 911,31	8 685 767,83
investissement	4 208 506,41	- 11 970 071,83	- 7 761 565,42	0,00	- 7 761 565,42

IV - Le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe

L'exécution du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe est arrêtée à la somme de 37,2 M€ en recettes et 30,2 M€ en dépenses.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 26,5 M€ en recettes, 17 M€ en dépenses et dégagent un résultat excédentaire de la section de + 9,4 M€.

En investissement, les recettes réalisées s'établissent à 10,7 M€ et les dépenses à 13,1 M€, soit un résultat déficitaire de la section de - 2,3 M€.

Section	Titres émis (en €)	Mandats émis (en €)	Résultat de l'exercice 2023 (en €)
Total	37 275 590,42	30 170 921,72	7 104 668,70
fonctionnement	26 487 979,72	17 054 654,84	9 433 324,88
investissement	10 787 610,70	13 116 266,88	- 2 328 656,18

Compte tenu des résultats antérieurs reportés (- 7,1 M€) et de l'absence de restes à réaliser, le résultat de clôture est nul au 31 décembre 2023.

Section	Résultat de l'exercice 2023 (en €)	Résultat antérieur reporté (en €)	Résultat cumulé (en €)	Restes à réaliser (dépenses) (en €)	Résultat de clôture (en €)
Total	7 104 668,70	- 7 104 668,70	0,00	0,00	0,00
fonctionnement	9 433 324,88		9 433 324,88	0,00	9 433 324,88
investissement	- 2 328 656,18	- 7 104 668,70	- 9 433 324,88	0,00	- 9 433 324,88

V - Le budget annexe du réseau de chaleur urbain

L'exécution du budget annexe du réseau de chaleur urbain est arrêtée à la somme de 5,6 M€ en recettes et 4,8 M€ en dépenses.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 2,5 M€ en recettes, 3,6 M€ en dépenses et dégagent un résultat déficitaire de la section de - 1 M€.

En investissement, les recettes réalisées s'établissent à 3 M€ et les dépenses à 1,1 M€, soit un résultat excédentaire de la section de + 1,9 M€.

Section	Titres émis (en €)	Mandats émis (en €)	Résultat de l'exercice 2023 (en €)
Total	5 619 220,64	4 777 637,48	841 583,16
fonctionnement	2 569 517,52	3 631 456,22	- 1 061 938,70
investissement	3 049 703,12	1 146 181,26	1 903 521,86

Compte tenu des résultats antérieurs reportés (+ 2,8 M€) et de l'absence de restes à réaliser, le résultat de clôture est excédentaire à hauteur de 3,7 M€.

Section	Résultat de l'exercice 2023 (en €)	Résultat antérieur reporté (en €)	Résultat cumulé (en €)	Restes à réaliser (dépenses) (en €)	Résultat de clôture (en €)
Total	841 583,16	2 846 620,66	3 688 203,82	0,00	3 688 203,82
fonctionnement	- 1 061 938,70	172 495,21	- 889 443,49	0,00	- 889 443,49
investissement	1 903 521,86	2 674 125,45	4 577 647,31	0,00	4 577 647,31

VI - Le budget annexe du restaurant administratif

L'exécution du budget annexe du restaurant administratif est arrêtée à la somme de 3,2 M€ en recettes et en dépenses.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 3,136 M€ en recettes et 3,132 M€ en dépenses et dégagent un résultat excédentaire de la section de + 3 731,25 €.

En investissement, les recettes réalisées s'établissent à 62 k€ et les dépenses à 65 k€, soit un résultat déficitaire de la section de - 3 731,25 €.

Section	Titres émis (en €)	Mandats émis (en €)	Résultat de l'exercice 2023 (en €)
Total	3 197 658,04	3 197 658,04	0,00
fonctionnement	3 136 052,44	3 132 321,19	3 731,25
investissement	61 605,60	65 336,85	- 3 731,25

En l'absence de résultat antérieur reporté et de reste à réaliser, le résultat de clôture est nul au 31 décembre 2023.

Section	Résultat de l'exercice 2023 (en €)	Résultat antérieur reporté (en €)	Résultat cumulé (en €)	Restes à réaliser (dépenses) (en €)	Résultat de clôture (en €)
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
fonctionnement	3 731,25	- 3 731,25	0,00	0,00	0,00
investissement	- 3 731,25	3 731,25	0,00	0,00	0,00

Le vote par le Conseil des CFU constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2023 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Donne acte de la présentation du CFU 2023 pour le budget principal et ses budgets annexes.

2° - Arrête, pour l'année 2023, les CFU de la Métropole pour :

- le budget principal, le résultat de l'exercice à + 18 903 665,93 €, le résultat cumulé à + 30 312 487,90 €, les restes à réaliser en dépenses à 5 806 759,26 € et le résultat de clôture à + 24 505 728,64 €,

- le budget annexe prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés, le résultat de l'exercice à + 4 772 058,09 €, le résultat cumulé à + 491 674,18 €, l'absence de reste à réaliser et le résultat de clôture à + 491 674,18 €,

- le budget annexe de l'assainissement, le résultat de l'exercice à + 7 526 217,99 €, le résultat cumulé à + 1 101 113,72 €, les restes à réaliser en dépenses à 176 911,31 € et le résultat de clôture à + 924 202,41 €,

- le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe, le résultat de l'exercice à + 7 104 668,70 €, le résultat cumulé à 0,00 €, l'absence de reste à réaliser et le résultat de clôture à 0,00 €,

- le budget annexe du réseau de chaleur urbain, le résultat de l'exercice à + 841 583,16 €, le résultat cumulé à + 3 688 203,82 €, l'absence de reste à réaliser et le résultat de clôture à + 3 688 203,82 €,

- le budget annexe du restaurant administratif, le résultat nul de l'exercice, le résultat cumulé à 0,00 €, l'absence de reste à réaliser et le résultat de clôture à 0,00 €,

dressés en collaboration par le Président de la Métropole et le Comptable public - Service de gestion comptable de Lyon Ville et Métropole.

3° - Autorise le Président de la Métropole à signer l'ensemble des documents constituant les CFU 2023, en vue de leur transmission au juge des comptes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 4 juillet 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240624-323338-DE-1-1 Date de télétransmission : 4 juillet 2024 Date de réception préfecture : 4 juillet 2024
